Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260617-15_2026-DE

VILLE DE Graulhet

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT
Registre des délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 17 JUIN 2026

Délibération n° 15/2026

OBJET :

Adoption du compte de gestion Résidence Autonomie Exercice 2025

Date de convocation : 12/06/2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 13	Votants : 15

L'an 2026, le Mercredi 17 Juin,

A 18 heures 30, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Madame Louisa KAOUANE, Vice-Présidente du CCAS.**

Présents :
Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, M. Pierre CATHALAU, Mme Nathalie ETIENNE, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATE, Mme Coralie DELON, Mme Katia BALTSTER-HALFORD, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, M. Francis AURIOL Mme Pernelle CLAPPIER.

Absents sans pouvoir : M. Jacques SENECA, Mme Pauline LE GOFF.

Absents avec pouvoir : M. Benjamin VERDEIL (pouvoir : Mme Louisa KAOUANE), Mme Céu DA COSTA (pourvoir : M. Vincent TERRASSIÉ).

Résultat du vote : **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Pour : 13
M. Benjamin VERDEIL (pouvoir : Mme Louisa KAOUANE), Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, M. Pierre CATHALAU, Mme Céu DA COSTA (pouvoir : M. Vincent TE RRASSIÉ), Mme Nathalie ETIENNE, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Coralie DELON, Mme Katia BALSTER HALFORD, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Djamila SOARES PINTO, M. Francis AURIOL, Mme Pernelle CLAPPIER.

Contre : néant

Abstention : 2
Mme Isabelle VAURS, Mme Marine MALEPLATTE.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260617-15_2026-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

Madame la Vice-Présidente soumet à l'avis du Conseil d'Administration le compte de gestion de la Résidence Autonomie budget annexe du C.C.A.S. pour l'exercice 2025, établi par le Trésorier de GRAULHET, en sa qualité de comptable.

Ce compte de gestion concorde rigoureusement avec le compte administratif et présente le même résultat pour l'exercice 2025.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2025, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,

Le Centre Communal d'Action Sociale,

Après s'être assuré que le Comptable du Trésor a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2025 au 31/12/2025, y compris celle de la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré,

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'Exercice 2025 par le Comptable du Trésor, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Pour extrait conforme,

GRAULHET, le 17/06/2026

La Vice-Présidente du CCAS,
Louisa KAOUANE.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »